Mémorial de la SHOAH
Musée, Centre de documentation

COMMENT EN ARRIVE-T-ON LÀ ?

N° 24 2027 DOCUMENT RÉALISÉ PAR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

DOSSIER
Les rafles de 1941 en France
PAGE 2

LA PAROLE À
Valérie Pécresse, présidente de la Région
PAGE 6

UN DISCOURS HISTORIQUE
Jacques Chirac
PAGE 6

POUR ALLER PLUS LOIN
Voyages d'histoire et de mémoire
PAGE 7



DOSSIER

Les rafles de 1941 en France

L'année 1941 marque l'aggravation brutale de la condition des Juifs en France : ils sont désormais arrêtés et internés en masse. Trois rafles de Juifs à Paris, les 14 mai, 20 août et 12 décembre, provoquent l'internement de 8 700 hommes, parmi lesquels 5 400 seront déportés.

> LIRE LA SUITE PAGE 2

Familles attendant pour donner les valises à leur proche arrêté. Gymnase Japy, Paris, 14 mai 1941.
© Mémorial de la Shoah.

Région îledeFrance

La « rafle du billet vert », le 14 mai 1941

La « rafle du billet vert » tire son nom de la couleur du billet de convocation envoyée par la préfecture de police à près de 6 500 hommes juifs étrangers (polonais surtout ainsi que des Tchèques et des apatrides). C'est la première utilisation policière du fichier juif constitué grâce au recensement des Juifs en octobre 1940. Le fichier permet de connaître l'adresse et la nationalité des 150 000 Juifs de Paris et sa banlieue. Les rares chefs de famille qui avaient alors pris le risque de ne pas se faire recenser en octobre 1940 voient le 14 mai 1941 leur méfiance légitimée. D'ailleurs, 43 % des hommes à qui le billet vert a été adressé n'ont pas répondu à la convocation. Cette convocation invoquait un « examen de situation », procédure relativement banale pour les étrangers de Paris. Mais c'est un réel piège tendu par les Allemands et la préfecture de police. Dès les premiers préparatifs, le but est bien d'interner 5 000 Juifs.

Après 11 mois d'occupation, marqués par des persécutions économiques contre l'ensemble des Juifs (aryanisation des entreprises), les Allemands décident de priver de liberté une partie d'entre eux. Cela découle d'un état de fait surprenant : en cet hiver 1941, il n'y a quasiment aucun Juif interné en zone occupée, tandis qu'environ 15 000 Juifs peuplent les camps de la zone dite « libre ». Lorsqu'il découvre ces chiffres, Dannecker, le chef des affaires juives de la gestapo, exige que l'État français réagisse. En effet, comme dans presque toutes les rafles qui suivront, la Sipo-SD n'a pas les effectifs pour lancer une vague d'arrestations portant sur des milliers de personnes ; de plus les Allemands souhaitent compromettre l'État français en le laissant procéder aux arrestations. En l'occurrence, la préfecture de police a reçu directement les ordres des SS : arrêter environ 5 000 Juifs d'après une liste fournie par les Allemands et les interner dans deux camps qui ouvriront à Beaune-la-Rolande et à Pithiviers, dans le Loiret. Pour donner un semblant de légalité à ces arrestations, l'administration du régime de Vichy se saisit d'une loi récente sur les étrangers « en surnombre dans l'économie nationale », les victimes sont piégées.

Les hommes ont été convoqués dans plusieurs centres de rassemblement à Paris. Aucune indication sur la durée de leur internement n'est donnée aux victimes, comme s'il ne pouvait y avoir de libération. À cette période il n'est pas encore question pour les Allemands d'élimination physique et massive des Juifs de France ; la « solution finale » consiste alors à expulser les Juifs hors des territoires sous domination allemande. L'arrestation du chef de famille est source d'un grand désarroi pour leurs femmes et leurs enfants. D'autant que pour parer à l'insuffisance des rations alimentaires dans les camps, les épouses doivent se débrouiller pour envoyer des colis à leur conjoint. Les voisins et les Parisiens qui ont assisté au rassemblement des hommes semblent désapprouver cette opération, notamment parce qu'elle laisse épouses et enfants sans revenus.

Les 2/3 des hommes internés ont été déportés, un an plus tard ; environ 1 200 hommes ont échappé à la déportation, parfois provisoirement, en raison d'une libération ou le plus souvent d'une évasion – celles-ci ont lieu depuis leur lieu de travail, car une partie des internés est affecté à des travaux des champs dans des fermes collectives. « Provisoirement », car 400 d'entre eux seront arrêtés une seconde fois, puis déportés. Sur les quelques 2 700 victimes de la rafle qui ont été déportées, seuls 260 ont survécu.



Familles séparées des hommes convoqués pour « examen de contrôle ». Gymnase Japy, Paris, 14 mai 1941.
© Mémorial de la Shoah.

La rafle du 20 au 25 août 1941

Des 18 grandes opérations anti-juives menées entre 1941 et 1944 à Paris, c'est celle qui porte le mieux le nom de « rafle », une nasse. En effet, s'il s'agit encore d'arrestations à domicile à partir de listes préétablies, cette fois un secteur entier est « bouclé » et tous les passants sont contrôlés : toutes les rues sont fermées par des cordons de policiers aux limites du XIe arrondissement, les stations du métro sont également fermées.

Cette rafle a été organisée par le SS Dannecker, sans que le gouvernement français soit sollicité. La gestapo s'est adressée directement à la préfecture de police qui a alors donné libre accès au fichier juif et a réquisitionné plusieurs centaines de policiers. Cette rafle vise les hommes juifs de 18 à 50 ans, toute nationalités confondues (40 % sont français), domiciliés dans le XIe arrondissement. Cela représentait près de 5 800 hommes, mais à peine 3 000 ont pu être arrêtés le jour dit. Furieux, Dannecker demande à la police de Paris de procéder à des arrestations dans les autres arrondissements, si bien que le 25 août, le bilan s'établit à 4 169 arrestations.

Aucune information n'est communiquée aux victimes sur les raisons de leur arrestation. Pas plus que le 14 mai 1941, les victimes de la rafle ne savent combien de temps durera leur détention. En fait, pour les Allemands, ces internés n'ont pas vocation à être libérés. Leur déportation n'est pas encore fixée.

C'est à l'occasion de cette rafle que le camp de Drancy devient le camp d'internement et de transit des Juifs de la région parisienne. Pendant presque un an il n'y a presque que des Juifs de Paris au camp de Drancy. Il faut attendre juillet 1942 pour que Drancy devienne le camp de transit pour la déportation des Juifs de toute la France qu'ils soient des hommes, des femmes ou des enfants.

À leur arrivée dans leur chambrée à Drancy, les internés constatent que rien n'a été prévu pour leur « séjour » : pas de matelas, pas de couverture, quelques châlits de bois, pas de vaisselle (les internés récupèrent des vieilles boîtes de conserve en guise de récipient). Les locaux sont sales et les internés eux-mêmes ne tardent pas à le devenir tant les points d'eaux sont rares. La nourriture quotidienne consiste en deux assiettes de soupe et d'une petite ration de pain. Dans les deux premiers mois les internés ont tous perdu au moins 10 kg, souvent davantage. Vingt hommes sont morts de faim et des centaines sont atteints de cachexie. Les colis sont interdits de même que la correspondance. Les gardiens du camp – gendarmes français – font preuve pour la plupart d'une grande inhumanité et certains ne se privent pas d'humilier gratuitement les internés. Devant l'état de misère physiologique et psychologique de la population des camps, une inspection médicale allemande fait libérer, sans l'accord de Dannecker, un millier d'hommes au début novembre 1941.

Sur les 4 200 hommes raflés, plus de 2 400 ont été déportés. Parmi eux 53 ont survécu.



Premiers Juifs arrivés au camp de Drancy suite à la rafle du 20 août 1941.
© Mémorial de la Shoah.

La rafle du 12 décembre 1941

C'est la première et la dernière grande rafle menée à Paris par les Allemands eux-mêmes ; c'est aussi la première dans laquelle les victimes sont arrêtées pour être déportées. Les préparatifs ainsi que la liste des personnes visées n'ont pas laissé de trace dans les archives. Seul le chiffre des arrestations est connu : 743 Juifs sont arrêtés par quelques centaines de soldats et policiers allemands assistés de policiers français.

Là encore, ce sont les Allemands qui ont désigné individuellement leurs cibles. Il s'agit ultra majoritairement de Français, plutôt âgés, et de membres de catégories sociales supérieures, d'où le nom de « rafle des notables » qui lui a été donné plus tard par les historiens.

Cette campagne d'arrestations est présentée par les Allemands comme une opération de représailles aux assassinats de soldats allemands qui se multiplient à Paris depuis l'été. Après les exécutions d'otages juifs ou communistes, puis l'imposition d'une amende d'un milliard de francs imposée aux Juifs de France, c'est un pas supplémentaire dans la politique de répression et d'intimidation. Dans la logique des militaires allemands, les Juifs sont assimilés à des saboteurs éventuels qu'il faut briser. Deux jours après la rafle, la décision est prise de « déporter aux travaux forcés à l'Est » les victimes de la rafle ainsi que 300 autres internés juifs. Cette expression désigne en fait la déportation au camp d'Auschwitz.

Rassemblés à l'École militaire, les 743 hommes sont convoyés le lendemain vers le camp de Compiègne (Oise). Celui-ci est utilisé par les Allemands depuis juin 1940 pour diverses catégories de détenus. Comme à Drancy, plusieurs dizaines d'internés juifs vont mourir de misère physiologique dans les cinq mois qui suivent.

En mars 1942 les SS de France, qui n'avaient pu obtenir un train en décembre, font partir le premier convoi vers Auschwitz : le 27 mars plus d'un millier d'hommes juifs sont déportés, parmi lesquels plus de 200 victimes de la rafle du 12 décembre et 600 de la rafle du 20 août.

Au total, 348 Juifs raflés le 12 décembre 1941 ont été déportés et seuls sept ont survécu.

Ces trois premières rafles tranchent avec les 15 rafles suivantes (la dernière a lieu le 4 février 1944), car ce sont les seules à viser uniquement des hommes et des adultes. À partir de la quatrième, celle du 16 juillet 1942, les femmes et les enfants font aussi partie des victimes.



Des hommes arrêtés quittent le gymnase en bus pour la gare d'Austerlitz. Paris, 14 mai 1941.
© Mémorial de la Shoah.

DATES CLÉS

- Du 3 au 20 octobre 1940 : recensements des Juifs dans les commissariats de Paris et sa banlieue
- Du 22 octobre au 7 novembre 1940 : les Juifs sont convoqués dans les commissariats pour faire apposer une mention « JUIF » sur leurs papiers d'identité.
- 29 mars 1941 : création du commissariat général aux Questions juives
- 14 mai 1941 : « rafle du billet vert »
- 2 juin 1941 : second statut des Juifs et organisation d'un nouveau recensement obligatoire des Juifs dans toute la France
- 20 au 25 août 1941 : rafle organisée par le SS Dannecker
- 3 octobre 1941 : attentat à l'explosif organisé par la Sipo-SD contre 7 synagogues à Paris
- 12 décembre 1941 : « rafle des notables »
- 14 décembre 1941 : une amende d'un milliard de Francs est imposée aux Juifs de France



Les 3 710 hommes arrêtés à Paris le 14 mai 1941 dans les différents lieux de convocation, sont transférés à la gare d'Austerlitz pour être internés dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.
© Mémorial de la Shoah.



Le lendemain de la rafle du 14 mai 1941 au camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande, les hommes doivent s'installer dans des baraques froides et insalubres, en construction.
© Mémorial de la Shoah.

LA PAROLE À

VALÉRIE PÉCRESSE,
présidente de la Région Île-de-France

La nécessité de transmettre pour ne pas oublier

Il y a 86 ans, Paris assistait aux premières grandes rafles de Juifs. Le 14 mai 1941, des milliers d'hommes convoqués par un simple « billet vert » se sont présentés à un « examen de situation ». Beaucoup ne devaient jamais revenir. Au gymnase Japy, leurs familles attendaient pour leur remettre une valise. En août, le XIe arrondissement était bouclé et le camp de Drancy recevait ses premiers internés juifs ; en décembre venait la « rafle des notables ».

Ces arrestations n'ont pas surgi du néant. Elles ont été rendues possibles par des recensements, un fichier, des lois d'exclusion, et par une administration française qui a prêté son concours à l'occupant. C'est cette mécanique, froide et méthodique, que ce numéro donne à comprendre. Avant le Vel d'Hiv, il y eut 1941 : l'année où la persécution est devenue arrestation, puis déportation.

Comprendre comment on en arrive là : c'est la mission que la Région Île-de-France poursuit avec le Mémorial de la Shoah auprès des jeunes Franciliens, à travers ce journal, les visites à Paris et à Drancy et les voyages de mémoire à Auschwitz-Birkenau.

À l'heure où l'antisémitisme s'exprime de nouveau sans retenue et où la désinformation brouille les repères, cette transmission n'a jamais été aussi nécessaire. Se souvenir des 8 700 hommes arrêtés en 1941, c'est refuser l'indifférence et rappeler que tout commence par les premières exclusions, celles que l'on choisit de ne pas voir.

Un discours historique

Il y a 32 ans, en 1995, l'État français reconnaissait pour la première fois sa responsabilité.

Le 16 juillet 1995, lors des cérémonies commémorant la rafle du Vel d'Hiv (16 et 17 juillet 1942), Jacques Chirac, président de la République française (décédé le 26 septembre 2019), prononce des paroles reconnaissant officiellement et solennellement les crimes de l'État français : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, quatre cent cinquante policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. […] La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. »

(Extrait du discours de Jacques Chirac)

Ouvrage de référence : STROUK Hubert, Vel d'Hiv. Histoire et portée d'un discours, Éditions Hermann, 2025.

> BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Documentaires

- FINGER Blanche et KAREL William, Jusqu'au dernier : la destruction des Juifs d'Europe, 2014.
- PRAZAN Michaël, Vichy, la mémoire empoisonnée, 2016.
- LANZMANN Claude, Shoah, 1985.

Fiction

- MALLE Louis, Au revoir les enfants, drame, Gaumont, 1987.
- NEMES László, Le Fils de Saul, drame, Laokoon Filmgroup, 2015.

Sites Internet

www.memorialdelashoah.org, www.grenierdesarah.org

Livres

- BANDE Alexandre, BISCARAT Pierre-Jérôme, LALIEU Olivier (dir.), Nouvelle histoire de la Shoah, Paris, Passés Composés, 2021.
- BRUTTMANN Tal, Auschwitz, La Découverte (rééd 2025).
- BRUTTMANN Tal et TARRICONE Christophe, Les cent mots de la Shoah, PUF, 2016.
- FREDJ Jacques, Les Juifs de France dans la Shoah, Gallimard/Mémorial de la Shoah, 2011.
- LALIEU Olivier (dir.), La Shoah. Au Cœur de l'anéantissement, Tallandier, 2021.
- PIOTR M. A. Cywinski, Auschwitz : une monographie de l'humain, Calmann-Lévy / Mémorial de la Shoah, 2025.
- WIEVIORKA Annette, Auschwitz expliqué à ma fille, Le Seuil, 1999.

> BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

- DOULUT Alexandre, La déportation des Juifs de France - Changement d'échelle, CNRS Éditions, 2025.
- LALIEU Lior, DREYFUS Jean-Marc, La Rafle du « billet vert ». Les photos retrouvées, 14 mai 1941, Calmann-Lévy - Mémorial de la Shoah, 2026.
- KLARSFELD Serge, 1941. Les Juifs en France. Prélude à la Solution finale, Paris, FFDJF, 1991



Voyages d'histoire et de mémoire

Depuis plus de 20 ans, le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France organisent pour les jeunes Franciliens des visites pédagogiques d'un lieu symbolique de la Shoah : le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, en Pologne. Chaque année, plus de 500 élèves de première et terminale des lycées, et des centres de formation d'apprentis (CFA) franciliens partent en Pologne, dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France, pour découvrir le site du camp d'extermination d'Auschwitz- Birkenau. Encadrés par des accompagnateurs historiens du Mémorial, ces voyages d'étude s'inscrivent au cœur d'une démarche pédagogique, souvent pluridisciplinaire, reposant sur une préparation approfondie en amont. Au retour, les élèves sont invités à produire un travail de restitution présenté notamment sous la forme d'un panneau d'exposition ; l'ensemble des panneaux constituant une exposition itinérante. Les élèves vivent une expérience intellectuelle et humaine exceptionnelle, dont les enjeux dépassent le champ de l'histoire pour atteindre la formation civique et citoyenne.

Des lycéens franciliens au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau en novembre 2023.
© Région Île-de-France

Les expositions de l'année scolaire 2024-2025 et celles des années précédentes peuvent être empruntées auprès du Mémorial de la Shoah par tous les lycées d'Île-de-France.

Renseignements :
Tél. : 01 53 01 17 18
www.memorialdelashoah.org

Le Mémorial de la Shoah

Pour découvrir l'histoire des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe et plus précisément en France, rendez-vous au Mémorial de la Shoah (Paris 4e) et au Mémorial de la Shoah à Drancy (93).

Pour les scolaires,
un parcours de mémoire permet de combiner une visite du Mémorial de la Shoah de Paris et de celui de Drancy.
Les activités sont proposées gratuitement aux lycées franciliens dans le cadre du partenariat entre le Mémorial de la Shoah et la Région Île-de-France.
Renseignements sur :
www.memorialdelashoah.org

Suivez-nous sur :

MÉMORIAL DE LA SHOAH, Paris
Musée, expositions temporaires, centre de documentation
Entrée libre.

Ouverture
Tous les jours sauf le samedi de 10 h à 18 h, nocturne le jeudi jusqu'à 21 h. Entrée libre.

Accès
17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris.
Métro : Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville (ligne 1), Pont-Marie (ligne 7).
Bus : 67, 69, 76, 96.

Activités pédagogiques
Renseignements, tarifs à Paris et à Drancy et inscriptions : education@memorialdelashoah.org
Réservation groupes : reservation.groupes@memorialdelashoah.org

MÉMORIAL DE LA SHOAH, Drancy
Entrée libre.

Ouverture
Du dimanche au jeudi, de 10h à 18h.
Jours de fermeture à retrouver en ligne

Accès
110-112, avenue Jean-Jaurès 93700 Drancy
Métro : Bobigny Pablo Picasso (ligne 5) puis bus 251
RER : Le Bourget (B) puis bus 143
Bus : 551, 684

contact@memorialdelashoah.org
www.memorialdelashoah.org

Glossaire

ANTISÉMITISME. Mot créé en 1879 par l'Allemand Wilhelm Marr pour désigner la haine des Juifs et seulement celle-ci. Il était le fondateur de la ligue antisémite prônant l'expulsion des Juifs d'Allemagne.

ARYEN, ARYENNE. Dans la doctrine nazie, le monde est organisé selon une hiérarchie raciale. Le terme « aryen » désigne une supposée race nordique et germanique, considérée comme supérieure et pure, par opposition aux autres, en particulier aux Juifs et aux Slaves.

CAMPS DE CONCENTRATION. Camps de détention édifiés afin d'emprisonner et de « rééduquer » les Allemands, d'abord, qui s'opposent aux nazis ou les gênent d'une manière ou d'une autre. En mars 1933, les nazis ouvrent le premier camp de concentration à Dachau. Progressivement, d'autres sont mis en place en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou dans tous les territoires annexés par l'Allemagne (Auschwitz, en Pologne, devenu également un centre de mise à mort), pour l'internement et la répression d'opposants de toute l'Europe. Les internés sont le plus souvent affectés au travail forcé et à la gestion du camp.

CAMPS D'INTERNEMENT. Camps ouverts sur l'ensemble du territoire national, en France, dès janvier 1939 afin de regrouper les réfugiés républicains espagnols, puis les réfugiés allemands et autrichiens fuyant le nazisme. Ils servirent ensuite de centres de regroupement pour les Juifs.

CENTRES DE MISE À MORT. Lieux exclusivement dédiés à l'assassinat en masse mis en place par les nazis dans le cadre de leur politique de mise à mort systématique des Juifs. Parmi ces centres, cinq principaux sont créés en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmno), Auschwitz-Birkenau (Auschwitz-Birkenau comprenait également un camp de concentration qui jouxtait le centre de mise à mort), où les victimes étaient gazées. Dans d'autres centres de mise à mort, les Juifs étaient fusillés.

GÉNOCIDE. La définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1944 par le juriste polonais Raphael Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-mêmes. » Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide 6c de la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg, Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et article 221-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette définition qu'a notamment été reconnu officiellement en France le génocide arménien (loi 2001-70 du 29 janvier 2001).

HOLOCAUSTE. Mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la Bible hébraïque, signifiant « sacrifice par le feu ». Ce terme, utilisé dans les pays anglo-saxons, sert à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. En revanche, il est peu utilisé en France et en Europe par les anciens déportés, qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot « Shoah* » ou génocide. Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».

NÉGATIONNISME. Négation du fait que les Juifs ont été assassinés en grand nombre dans le cadre d'un génocide. Délit puni par la loi.

RACISME. Idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races ». Le racisme est un délit puni par la loi.

RAFLE. opération policière visant à arrêter massivement et en un minimum de temps des personnes à leur domicile ou dans la rue.

SHOAH. Ce terme signifie « catastrophe » en hébreu et désigne le génocide des Juifs par les nazis.

« SOLUTION FINALE ». Formule utilisée par les nazis pour camoufler leur politique d'assassinat systématique des Juifs. Les nazis ont défini les modalités techniques de la « solution finale de la question juive » lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin) le 20 janvier 1942, mais ils l'ont vraisemblablement décidée à l'automne 1941. D'après les travaux des historiens, près de six millions de Juifs ont été assassinés par les nazis et leurs alliés.

Région Île-de-France
Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www. iledefrance.fr
RegionIleDeFrance
iledefrance
iledefrance

La Région Île-de-France remercie le Mémorial de la Shoah, Jacques Fredj, son directeur, Alexandre Doulut, historien, Lior Lalieu, responsable du service photothèque du Mémorial de la Shoah, Olivier Lalieu, responsable de l'aménagement des lieux de mémoire et projets externes, Mémorial de la Shoah, Flavie Bitan, responsable du service communication du Mémorial de la Shoah, et Jonathan Meur, coordinateur éditorial (Leitmotif Creative Studio).

Vous pouvez télécharger ce document sur les sites de la Région Île-de-France (www.iledefrance.fr) et du Mémorial de la Shoah (www.memorialdelashoah.org).

Mémorial de la Shoah
Musée, Centre de documentation

Mémorial de la Shoah
17, rue Geoffroy-l'Asnier
75004 Paris
Tél. : 01 42 77 44 72
www.memorialdelashoah.org

Région Île-de-France – 2026 – Conception graphique : CITIZENPRESS – Mise en page : www.agence-bathyscaphe.fr – Photo de couverture : © Mémorial de la Shoah – Impression : Imprimerie de Compiègne